

Programme formation continue des avocats Septembre 2025

Thème : Principe de non-discrimination et égalité de traitement, ne pas confondre !

Date : Jeudi 4 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

Objectifs :

- Rappeler les définitions issues du droit de l'UE.
- Maîtriser les questions probatoires.
- Aborder les nouvelles formes de discriminations

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Chapitre 1. Le principe d'égalité de traitement

Chapitre 2. Inégalités et discriminations.

Chapitre 3 . Négociation collective et principe d'égalité

➤ Moyens pédagogiques : Power point et vidéo projection

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Bernard GAURIAU, Agrégé des facultés de droit, Professeur à l'université d'Angers, ancien avocat au Barreau de Paris

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.